

**Dernière limite pour la remise des offres : 15 JUIN 2017**

**FOURNITURE ET MISE EN PLACE DE FENETRE PVC EN RENOVATION, EN REMPLACEMENT DE  
CELLES EXISTANTES DANS 64 LOGEMENTS OCCUPES  
Cité des bains – 01360 Beligneux  
(M.A.P.A.)**

Dossier de consultation des entreprises:

- Objet et règlement
- Clauses administratives
- Clauses techniques

Le représentant légal du pouvoir adjudicateur est Didier Maciocia Directeur Général de la Société Anonyme Régionale d’HLM de Lyon.

Pour cet appel d’offres, votre interlocutrice est Isabelle PERRET-AULAS Tél : 04 78 37 63 21

Le présent marché a pour objet la fourniture et mise en place de fenêtres en PVC en rénovation, en remplacement de celles existantes qui n’ont pas encore fait l’objet de rénovation dans 64 logements situés cité des bains – 01360 Beligneux.

Le présent marché ne peut pas être divisé en lots.

***I. Conditions de candidature.***

Le candidat devra respecter les conditions de capacité prévues par le Code des marchés publics.

**Qualification des entreprises.**

L’entrepreneur sera tenu de remettre :

- Les avis techniques en cours de validité
- La fiche technique des différents produits
- Les certificats relatifs aux matériaux mis en œuvre
- L’ensemble des plans d’exécution nécessaires à la réalisation du projet
- Le Dossier d’Ouvrages Exécutés (DOE) en fin de chantier

Les caractéristiques technologiques, physiques, d’aspect et dimensionnels, des éléments de menuiserie et de vitrerie devront répondre aux spécifications de Documents Techniques Unifiés (DTU) et aux normes qui s’y rattachent.

Elles respecteront donc les normes AFNOR et toutes autres normes françaises applicables.

L'entrepreneur devra d'ailleurs préciser ces normes dans sa réponse (Mémoire Technique) et dans les produits proposés, qui seront mis en place.

Normes et réglementations

Les travaux seront réalisés conformément aux règles DTU, aux normes en vigueur, aux règlements de sécurité concernant l'ensemble des travaux ainsi que conformément au code du travail.

## ***II. Date limite de réception des offres:***

**15 JUIN 2017**

### **Présentation des offres.**

Le candidat remet un dossier comprenant les pièces suivantes :

- Une lettre de présentation de l'offre accompagnée d'un RIB
- toutes les informations légales à son sujet (notamment n° Siret et code APE), dans laquelle figureront clairement le nom, prénom qualité et coordonnées, d'une part de son représentant légal et d'autre part de son fondé de pouvoir habilité à le représenter pour la signature et l'exécution du marché à venir.
- Dans cette lettre, le candidat déclarera s'il respecte ou non ses obligations fiscales et sociales et s'il répond aux conditions de capacité requises pour contracter un marché public. Le présent document dument paraphé à chaque page
- Un document librement composé par le candidat, indiquant précisément les fournitures et/ou services, ainsi que le prix proposé. Ce document pourra le cas échéant être accompagné de documents complémentaires d'information.
- La lettre de présentation ainsi que le document librement composé seront entièrement rédigés en français.

## ***III. Durée de validité des offres.***

La durée de validité des offres sera de quarante cinq jours (45) à compter de la date limite de réception mentionnée supra.

## ***IV. Evaluation des offres par des critères de sélection***

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères suivants : Notes méthodologie, équipe planning compétence 20%, Prix de la prestation 80%.

La Société Anonyme Régionale d'HLM de Lyon pourra négocier avec, au maximum, les trois candidats classés en tête à l'issue d'une première analyse des offres.

#### ***V. Variantes :***

Aucune variante n'est autorisée

#### ***VI. Transmission des offres***

Les offres devront parvenir dans les délais requis au destinataire suivant :

Adresse postale :

Monsieur le Directeur Général  
Société Anonyme Régionale d'HLM de Lyon  
69002 LYON

Sous enveloppe cachetée, par pli recommandé avec accusé de réception ou remise contre récépissé:

Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 14h30 à 17h.

Il est de la responsabilité exclusive du candidat de s'assurer que son offre parvient bien dans les délais requis. L'offre remise hors délai sera en tout état de cause jugée non recevable.

## 2 CLAUSES ADMINISTRATIVES

### *I. Portée des présentes clauses administratives*

Les clauses administratives particulières du présent chapitre 2 complètent les clauses générales du CCAG. Elles y dérogent dans certains cas.

### *II. Pièces constitutives du marché à venir*

Le marché à venir sera constitué par les pièces énumérées complétées par

- le CCAG (disponible en lecture et téléchargement sur le site internet du ministère chargé de l'économie et des finances)
- la notification de l'attribution du marché, lettre signée par le représentant légal de la SA Régionale HLM de Lyon

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'il est inutile de joindre à l'offre un document « conditions générales de vente ». En effet, s'agissant présentement d'une consultation en vue de la conclusion d'un marché, seules les dispositions du marché s'appliqueront, à l'exclusion de toutes autres dispositions que le candidat jugerait utile de préciser dans son offre et qui seront de droit nulles et non avenues.

### *III. Exécution du marché*

La notification d'attribution du présent marché vaut commande.

### *IV. Prix du marché à venir*

Le prix du marché sera précisé par le représentant du pouvoir adjudicateur dans la lettre de notification mentionnée au vu de l'offre présentée par le candidat.

Cette lettre de notification constituera la seule pièce justificative pour les factures émises par le titulaire.

Les prix proposés par le candidat et indiqués par lui dans son offre seront fixes, fermes, net et hors taxes pendant toute la durée du marché.

Il est réputé comprendre toutes charges fiscales, parafiscales ou autres frappant obligatoirement la prestation.

Le cas échéant, les prix unitaires mentionnés dans l'offre du candidat seront appliqués aux quantités réellement exécutées.

## ***V. Facturation et paiement***

Les factures seront établies par le titulaire en un original et une copie portant les mentions légales.

## ***VI. Pénalités de retard***

La lettre de notification précisera le délai contractuel d'exécution des prestations. Si ce délai contractuel d'exécution est dépassé, par le fait du titulaire, celui-ci est susceptible d'encourir de la part de la Société Anonyme Régionale d'HLM de Lyon soit une annulation du marché, soit 50 € par jour de retard et sans mise en demeure préalable.

Nonobstant, et notamment si le titulaire l'a informée de la survenance de difficultés imprévues, la Société Anonyme Régionale d'HLM de Lyon pourra -préalablement à la rupture du marché ou à la mise en œuvre des pénalités- engager une négociation avec le titulaire pour apprécier les motifs du dépassement et tenter de parvenir à un accord sur un nouveau délai.

En cas d'échec de cette négociation, les pénalités seront dues à compter de la date d'exécution indiquée dans la lettre de notification.

## ***VII. Garantie « Sans objet »***

## ***VIII. Retenue de garantie « Sans objet »***

### 3- CLAUSES TECHNIQUES

#### *I. Connaissance des lieux*

Le titulaire reconnaît avoir pris connaissance de façon détaillée, du site et du terrain, de l'implantation des lieux et de tous les éléments locaux en relation avec l'exécution des travaux préalables à son offre.

La visite des lieux sera organisée sur demande par Mr RENOU Eric, gardien au  
06 31 10 60 10

#### *II. Assurance*

Le titulaire est responsable de tous les dommages causés au cours de l'exécution de ces travaux. Il certifie avoir souscrit une assurance multirisques Responsabilité Civile telle que le prescrit la loi, qui soit propre à sauvegarder le pouvoir adjudicateur ou des tiers contre tous les risques et dommages aux personnes et aux biens qui pourraient être occasionnés par le titulaire pendant l'exécution des prestations faisant l'objet du marché.

Le titulaire devra pouvoir fournir sur simple demande l'attestation de cette assurance au pouvoir adjudicateur.

#### *III. Sécurité*

Le titulaire devra prendre toutes les mesures pour les emprises de sécurité qui se révéleraient nécessaire pour la réalisation des prestations

#### *IV. Descriptif de l'offre*

- Le candidat fournira un mémoire technique faisant apparaître :
- Les moyens humains pouvant intervenir sur le site.
- Les moyens techniques à disposition.
- Les références 2015/2016,
- Les modalités d'intervention : délai et durée de chaque intervention
- Le bordereau de prix complété.

## **V. Définition des travaux**

L'entrepreneur établit le programme d'exécution dans le cadre des dispositions du marché et précise toutes les dispositions qu'il envisage de mettre en œuvre concernant les installations de chantier et procède, contrairement avec le maître d'ouvrage, à la reconnaissance des ouvrages à réaliser et à la reprise des cotes sur les lieux d'exécution.

Les travaux seront exécutés conformément aux prescriptions des documents techniques officiels DTU, normes, cahiers des charges, décrets, arrêtés, circulaires etc. en vigueur au moment de l'exécution notamment :

- Les documents techniques applicables aux travaux de menuiseries PVC
- Le REEF édité par le CSTB et en particulier les prescriptions contenues dans les Documents Techniques Unifiés (DTU) n° 36-1, 37-1
- La nouvelle réglementation acoustique (NRA) suivant arrêté du 28-10-1994
- Les normes françaises homologuées (NF)
- Les règles professionnelles
- Les normes DIN en vigueur

Les travaux terminés, l'entrepreneur effectuera le nettoyage des salissures provoquées par ses travaux. Il assurera également le nettoyage final complet et parfait de tous les locaux où il aura œuvré avant la réception.

Ce nettoyage comprendra la menuiserie, les vitrages, l'enlèvement de tous les débris ainsi que le transport de tous les gravats subsistants à la décharge agréée suivant travaux.

L'emploi d'acide est formellement interdit. L'entrepreneur devra remplacer à ses frais tous les éléments détériorés ou tachés au cours des travaux, y compris de nettoyage

D'une manière générale il est demandé que les matériaux ou procédés utilisés bénéficient de l'agrément NF et d'un avis technique du CSTB. En aucun cas le titulaire du marché ne pourra prétendre à une plus-value sous le prétexte de n'avoir pas pris connaissance des lieux ou d'une incompatibilité éventuelle entre le CCTP et le site.

### **OUVRAGES PROPOSES**

Les cotes mentionnées dans le Détail Quantitatif Estimatif sont indicatives et devront être reprises par l'entrepreneur avant l'exécution du marché.

Les offres et devis, devront comporter un maximum de détails relatif notamment à la nature des matériaux mis en œuvre, aux dimensions et caractéristiques des différents éléments constitutifs des ouvrages (exemple : serrurerie) aux caractéristiques de la vitrerie (acoustique, isolation etc....) proposée.

L'entrepreneur devra préciser l'étendue et la durée de la garantie pour chacun des ouvrages proposés.

Lieu d'exécution :

### Cité des bains – 01360 Beligneux

Il s'agit de travaux de pose en rénovation de menuiseries PVC Blanc, définis comme suit :

- structure multi chambre, étanchéité par double joint,
- battement étroit avec poignée centrée,
- crémone acier zingué bichromaté, ferrage laqué blanc à visserie cachée
- Poignée en ALU blanc, renfort en acier galvanisé 20 dixième mise en place selon avis technique.
- vitrage 4-16-4 ITR + GAZ intervallaire TGI en standard Coef U 1.1 Wm2K. posé sous parecloses moulurées avec joint gris et calage selon DTU.
- Y compris grille d'aire de 30 m3 dans les séjours

- classement A3-E6B-VA2 label CEKAL ECOTHERME AC TH 11 ou équivalent

A titre indicatif, le marché porte sur les travaux suivants sans que ce descriptif soit de nature contractuel.

	situation	surface	nombre
Porte fenêtres sud : 3 vantaux dont 2 ouvrants à la Française avec panneaux de 450 mm sur le bas	salon	2165 x 1990	69
Porte fenêtres nord : 2 vantaux ouvrants à la Française	cuisine et chambres	1360 x 1440	165
1 ventail ouvrant à la française en modification du système existant	débarras cuisine	1200 x 650	50
1 ventail ouvrant à la Française en modification du système existant	salle de bains	1200 x 450	17

## VI. DELAIS D'EXECUTION

L'entrepreneur devra prendre en compte dans son offre les impératifs liés aux délais de livraison, d'exécution des travaux dont la durée de travail prévisionnelle est fixée à 4 semaines maximum. L'entrepreneur précisera dans son offre, sous forme de planning, le délai global de l'opération.

Un planning sera ensuite établi en concertation avec les locataires.



## **VII. GARANTIES**

Les garanties seront constituées :

-Pendant la période d'exécution du chantier, jusqu'à la réception définitive, obligation d'effectuer la remise en ordre de tout ou partie des ouvrages détériorés suite à des causes directes ou indirectes.

- Pendant deux ans, après réception des travaux, obligation de maintenir le bon fonctionnement de toutes l'installation soumise par ailleurs à un entretien normal, cette période devant inclure une saison d'utilisation normale de l'installation.

## **VIII. RECEPTION DES INSTALLATIONS**

Sera effectuée après vérification de l'installation et essai satisfaisant.  
La période de garantie débutera à cette date.